

# Saulzet le Froid



Bulletin Municipal  
2017

[www.saulzet-le-froid.fr](http://www.saulzet-le-froid.fr)



## SOMMAIRE

**2** Mot et Vœux du Maire

### VIE MUNICIPALE

**3** Traverse Zanières  
Eau potable

**4** Vie-scolaire  
Déneigement  
Site Internet

**5** Tri des déchets

**6-7** Qualité eau : captage La Martre-Pessade

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES CHEIRES

**8-9** Les Cheires – Mond'Arverne

**10-11** Tri des déchets (détachable)

**12-13** Les Cheires – Mond'Arverne (suite)

**14** Saison culturelle  
Nouvelle signalétique  
Médiathèque

### VIE ASSOCIATIVE-BREVES

**15** Ayd'Art  
Plein Air – Saison Pessade

**16** Comité des fêtes  
Les conscrits  
Donneurs de sang  
Société de chasse

**17** Pompiers

**18** Maison de l'Habitat  
Brèves

### ÉTAT CIVIL

**19** Naissances  
Décès

Chaque année je reviens vers vous pour vous rendre compte de l'action municipale.

Comme je l'avais indiqué l'année dernière, suite à l'application de la loi "NOTRE" (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), les fusions des intercommunalités sont désormais actées et sont opérationnelles. Depuis le 1er janvier 2017 nous adhérons à une nouvelle communauté de communes qui porte le nom de « Mond'Arverne ». Elle regroupe 28 communes et est présidée, par intérim, par le plus âgé des trois présidents des anciennes entités, en attendant l'élection d'un nouvel exécutif. Tout cela est développé dans notre journal d'information.

En ce qui concerne notre commune, nos projets deviennent peu à peu réalités :

- L'élaboration de notre plan local d'urbanisme est en cours. Un premier projet de périmètre de zonage fera l'objet d'une réunion publique le **21 février 2017** à 14h30 à la salle polyvalente.

- La traverse de Zanières : à l'instant où je m'exprime, les travaux seront peut-être commencés, sauf intempéries. Ils permettront d'embellir la porte d'entrée de notre commune mais également de "sécuriser" la RD 5 et de collecter correctement les eaux pluviales sur la RD 74.

- Une consultation des entreprises est en cours pour la réalisation de l'assainissement du bourg et du village de Souverand. Les subventions du département sont obtenues. Nous attendons la notification de celles de l'agence de l'eau, qui se prononcera au mois de mars, afin de pouvoir lancer les travaux à la belle saison.

En cette nouvelle année, des échéances électorales nationales importantes vous attendent, électrices et électeurs. Notre démocratie vous permet de vous exprimer au travers du suffrage universel. Il est important de voter.

Toute l'équipe municipale vous souhaite une belle année 2017, pleine de réussite pour vous et vos proches, et surtout une bonne santé.

Amicalement

Votre maire Patrick PELLISSIER



## TRAVERSE DE ZANIERES

Après plusieurs réunions avec le Conseil Départemental du Puy de Dôme, le SIEG, et Eiffage au courant de l'année 2016, la première réunion de chantier pour lancer les travaux de la traverse de Zanières a eu lieu. Ceux-ci, retardés par les intempéries, consistent, dans un premier temps, à réaliser l'extension du réseau d'eau et les réservations pour l'assainissement le long de la RD 74 et de la RD 5 en direction de Murol. Ils sont effectués par l'entreprise COUDERT de Vernines.

Ensuite, au printemps, les travaux d'enfouissement des réseaux secs (lignes électriques et téléphoniques) et du changement de l'éclairage public seront accomplis par le SIEG et EIFFAGE au niveau de la RD74 et de la RD5.

Le Conseil Départemental interviendra enfin pour procéder à l'élaboration du réseau de récupération des eaux pluviales, la pose de trottoirs et la réfection de la chaussée.

### Point Financier

#### Montant des travaux à la charge de la Commune :

- |                              |             |
|------------------------------|-------------|
| • Éclairage Public :         | 33 722.11 € |
| • SIEG :                     | 11 073.60 € |
|                              | 16 800.00 € |
| • Conseil Départemental 63 : | 50 000.00 € |
| • Entreprise COUDERT :       | 46 091.50 € |

Montant dépense budget Investissement : 157 687.21 € T.T.C.

Montant dépense budget Eau : 24 502.20 € T.T.C.

**Total à la charge de la commune 182 189.41 € TTC**

#### Montant des subventions allouées :

- |                                     |             |
|-------------------------------------|-------------|
| • Conseil Départemental 631         | 50 878.00 € |
| • FIC (Fonds Intervention Communal) | 7 038.00 €  |

**Total des subventions 157 916.00 €**

**MONTANT TOTAL DES TRAVAUX 340 105.41€ TTC**

## ÉTUDE DIAGNOSTIQUE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

La commune de SAULZET-LE-FROID a fait effectuer, par le Cabinet d'Études Topographiques et Ingénierie, une analyse exacte de la situation actuelle, afin de permettre la prise de positions et d'orientations pour les aménagements futurs du réseau d'eau potable.

Le premier volet de l'étude consistait à faire un bilan sur l'existant, le second volet a pour objectif de dégager, à partir des ouvrages existants, une méthode rationnelle de fonctionnement et d'exploitation, avec une utilisation optimum des ressources actuelles.

Ces dispositions ont pour but d'améliorer la desserte des abonnés, de garantir la quantité et la qualité de l'eau, de réduire les coûts d'exploitation, de fonctionnement et de lutter pour une économie de l'eau produite.

Ainsi, les objectifs principaux de cette étude sont donc :

- de connaître la totalité des réseaux existants, d'établir un bilan général des réseaux, de mettre en évidence les faiblesses et d'y apporter des améliorations

- de proposer un ensemble de solutions de restructuration et d'aménagements pour permettre une vision des perspectives de développement et ainsi s'orienter vers des investissements futurs plus judicieux.



Une signalisation pour sécuriser la traversée de Zanières par la RD5, route de Murol est prévue dans le projet.



## DÉNEIGEMENT

Comme chaque année, nous assurons au mieux le déneigement. Pour cela, nous vous demandons de ne pas stationner dans les rues des villages. Si des véhicules gênent le passage, le déneigement ne pourra pas être effectué.

Merci pour votre compréhension.



[www.saulzet-le-froid.fr](http://www.saulzet-le-froid.fr)

## LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Le site internet de la commune <http://www.saulzet-le-froid.fr> a fêté sa deuxième bougie fin 2016.

Il est toujours possible aux habitants qui le souhaitent de proposer des articles pour l'enrichir.

Les associations ont aussi la possibilité d'annoncer sur la page d'accueil leurs événements, leurs réunions en en faisant la demande auprès de la mairie ou par la page contact du site.

Cette année, 4839 personnes (+100%) se sont connectées au site pour 17272 pages consultées.



## ÉCOLE MATERNELLE ET ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE D'AYDAT

### Le groupe scolaire des Lacs

Le groupe scolaire d'Aydat compte 289 enfants en cette rentrée 2016/2017. Ce sont 27 écoliers de notre commune qui y sont inscrits.

L'école maternelle dont la directrice est Mme BORGES Anne, est composée de 4 classes qui comptabilisent 133 élèves. Quant à l'école élémentaire, elle est composée de 7 classes qui comptent 176 élèves et elle est dirigée par Mme SOL Catherine.

Notre participation financière au fonctionnement des écoles reste inchangée, soit 65 € par élève et par mois. Ce qui représentera un budget d'environ 17750€ pour l'année 2016/2017.

Notre municipalité a également concouru au financement des TAP (Temps Activités Périscolaires) pour l'année 2015/2016 pour un montant de 3200€.

Enfin, depuis la rentrée en Septembre 2016, les repas de la cantine sont assurés par un nouveau prestataire : la Société API RESTAURATION de Lempdes. Celle-ci est spécialisée dans la confection de repas destinés aux enfants en ce qui concerne les modes de cuisson et de préparation.

### Carte Scolaire

Depuis la loi de décentralisation n°2004-809 du 13 août 2004, la sectorisation des collèges est de la compétence du département. Le Conseil Départemental est chargé d'arrêter, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale, le périmètre de recrutement de chaque collège public. Aussi en mai 2016, cette sectorisation a été revue au niveau de notre département et notre collège de secteur reste le Collège du Pavin à Besse et notre lycée de secteur le Lycée Murat à Issoire.

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Puy-de-Dôme est responsable de l'affectation individuelle des élèves et de la gestion des demandes de dérogations.





## TRI SÉLECTIF : UN PETIT GESTE POUR CHACUN, UN GRAND GESTE POUR LA PLANÈTE.

Le problème est universel : comment inciter la population à trier les déchets ménagers ? C'est tellement plus facile de tout mettre dans le même sac !

Trions nos déchets pour ne pas polluer notre environnement.

Les éco gestes et les bonnes pratiques permettent de privilégier notre environnement et de préserver notre santé. Consommer malin contribue aussi à la protection de notre planète.

### Pourquoi faire du tri sélectif ?

La nature ne sait pas détruire nos déchets qui polluent la planète. On va donc récupérer nos déchets pour économiser des matières premières telles que le bois afin de protéger les forêts donc la nature. De ce fait, bien faire son tri a pour objectif de pouvoir réutiliser des matériaux pour en faire des produits recyclés.

### Pour effectuer un tri adapté :

- on trie tous les emballages et le papier ;
- pour les emballages en plastique, seuls les bouteilles et les flacons doivent être triés ;
- les papiers et les emballages carton humides ou trop gras vont directement dans la poubelle des ordures ménagères ;
- on peut laisser les bouchons sur les bouteilles en plastique. Il est inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider.

Les autres produits subissent un autre conditionnement ou sont transportés à la déchetterie, comme :

- **Les équipements électriques et électroniques** : ils sont transportés à la déchetterie, ou repris par l'enseigne à qui vous achetez un nouveau produit.
- **Les objets dangereux** (huile de vidange - peinture - produits toxiques) : ils sont transportés à la déchetterie.
- **Les encombrants** (meublier, gravats, vélos cassés, etc.) : ils peuvent être emportés à la déchetterie.
- **Les piles** : elles sont déposées dans les grandes surfaces, ramenées chez un vendeur de ce produit ou déposées dans le bac prévu à cet effet au point propre à Saulzet le froid.
- **Les médicaments** : les médicaments non utilisés ou périmés sont rapportés au pharmacien.
- **Les déchets verts** : ils peuvent être utilisés pour faire son compost ou déposés à la déchetterie.
- **Les vêtements, livres, jouets** : ils peuvent être remis à des associations pour les personnes défavorisées.

Trier est un geste citoyen. Encore, faut-il bien trier. Les conteneurs comportant des erreurs de tri sont automatiquement redirigés vers l'incinérateur, ce qui a entraîné un coût supplémentaire de 60 000 € en 2015 pour le SICTOM des Couzes et finalement, pour notre porte-monnaie.

Par exemple, nous avons constaté la présence de plastique d'emballage et d'une mini enceinte dans le bac à papier et carton du point propre de Saulzet le froid.

Pour nous aider, sur la plupart des emballages, les consignes de tri sont indiquées.



Et pour ceux qui ont internet tout nous est expliqué sur le site suivant : [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr)

## DÉCHETS MÉNAGERS



Quelques chiffres clés du SICTOM, année 2015 :

**Tonnage 2015 TS (Tri Sélectif) :** 1453 tonnes, soit une augmentation de 2,27% par rapport à 2014 ce qui correspond à 55,1 kg/habitant/an.

**Tonnage 2015 OM (Ordures Ménagères) :** 6 904 tonnes soit une augmentation de 0,25% par rapport à 2014 ce qui correspond à 261,7 kg/habitant/an.

**Tonnage 2015 de verre :** 972 tonnes soit une augmentation de 2,3% par rapport à 2014 ce qui correspond à 37,9 kg/habitant/an.

Au final, sur l'ensemble du territoire du SICTOM, 354,7 kg/habitant/an de déchets sont produits.

### La collecte sur Saulzet le froid :

#### OM (ordures ménagères) :

Fréquence des collectes : **1 fois par semaine le lundi et 2 fois l'été** (mardi et vendredi).

Tonnage OM estimé : 25,820 tonnes par an soit **97 kg/habitant /an**. La moyenne nationale est de 268 kg/habitant /an.

#### TS (tri sélectif) :

Fréquence des collectes : **1 fois tous les 15 jours le vendredi**, ou le lundi pendant l'été.

Tonnage TS estimé : 3,030 tonnes par an soit **11,48 kg/habitant /an**. La moyenne nationale est de 49 kg/habitant /an. *Nous avons donc des efforts à faire dans ce domaine !*

#### Collecte du verre :

Fréquence des collectes : **1 fois par mois**

Tonnage verre estimé : 8,560 tonnes par an soit **32 kg/habitant /an**. La moyenne nationale est de 29 kg/habitant /an. *Nous sommes bien placés ! (Il faut le dire, quand c'est bien !)*

Au total, sur la commune de Saulzet le froid, **151 kg/habitant /an** de déchets sont produits.



## Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution  
SAULZET LE FROID

Bilan 2015

### Gestionnaires

Maître d'ouvrage  
MAIRIE DE SAULZET LE FROID  
Exploitant  
MAIRIE DE SAULZET LE FROID

### Ressource

Vous êtes alimentés par 1 captage :

- LA MARTRE

Autorisé par arrêté préfectoral du 25/02/2008

### Traitement

Votre eau n'est pas traitée.

### Bactériologie

Recherche de germes indicateurs d'une contamination fécale

Pourcentage de conformité des 18 valeurs mesurées : 94,4 %  
Maximum : 1 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe/100 ml

Eau de qualité satisfaisante.

### Minéralisation

Exprimée par le TH (dureté) = teneur en calcium et magnésium

6 valeurs mesurées : mini. : 3,0 °F - maxi. : 3,4 °F - moyenne : 3,2 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau douce, très peu calcaire.

Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).

### Aluminium total

Sa présence provient des composés utilisés dans le traitement de l'eau (coagulant)

1 valeur mesurée : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : 200 µg/l

Le faible nombre de mesure de l'aluminium ne permet pas de qualifier ce paramètre.

### Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

6 valeurs mesurées : mini. : 7,2 mg/L - maxi. : 8,4 mg/L - moyenne : 7,7 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

### Pesticides

Produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

2 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Le faible nombre de mesure des pesticides ne permet pas de qualifier ce paramètre.

### Arsenic

Elément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central

1 valeur mesurée : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'arsenic.

### Conclusion

LA QUALITE DE L'EAU PEUT ENCORE ETRE AMELIOREE. En effet l'eau peut présenter un caractère agressif vis-à-vis des réseaux de distribution.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2010 et 2015.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet [auvergne-rhone-alpes.sante.fr](http://auvergne-rhone-alpes.sante.fr) sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet [ars.auvergne-rhone-alpes.fr](http://ars.auvergne-rhone-alpes.fr) où vous trouverez à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Auvergne-  
Rhône-Alpes



## Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution  
**PESSADE**

Bilan 2015

### Gestionnaires

Maître d'ouvrage

MAIRIE DE SAULZET LE FROID

Exploitant

MAIRIE DE SAULZET LE FROID

### Ressource

Vous êtes alimentés par 1 captage :

◆ PESSADE (COMMUNE)

Autorisé par arrêté préfectoral du 25/02/2008

### Traitement

Votre eau n'est pas traitée.

### Bactériologie

Recherche de germes indicateurs d'une contamination fécal

Pourcentage de conformité des 11 valeurs mesurées : 100,0 %  
Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe/100 ml

Eau de bonne qualité.

### Minéralisation

Exprimée par le TH (dureté) = teneur en calcium et magnésium

3 valeurs mesurées : mini. : 1,0 °F - maxi. : 1,6 °F - moyenne : 1,4 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau douce, très peu calcaire.

Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).

### Aluminium total

Sa présence provient des composés utilisés dans le traitement de l'eau (coagulant)

1 valeur mesurée : mini. : 22,0 µg/l - maxi. : 22,0 µg/l - moyenne : 22,0 µg/l

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : 200 µg/l

Le faible nombre de mesure de l'aluminium ne permet pas de qualifier ce paramètre.

### Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

3 valeurs mesurées : mini. : 1,3 mg/L - maxi. : 2,0 mg/L - moyenne : 1,6 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

### Pesticides

Produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

2 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Le faible nombre de mesure des pesticides ne permet pas de qualifier ce paramètre.

### Arsenic

Elément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central

1 valeur mesurée : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'arsenic.

### Conclusion

LA QUALITE DE L'EAU PEUT ENCORE ETRE AMELIOREE. En effet l'eau peut présenter un caractère agressif vis-à-vis des réseaux de distribution.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2010 et 2015.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet [www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr](http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr) sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet [www.eaputable.sante.gouv.fr](http://www.eaputable.sante.gouv.fr) qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



**Les Cheires**  
Communauté de Communes



Communauté de communes

## Des Cheires à Mond'Arverne Communauté

La loi du 7 août 2015 - dite loi NOTRe - a imposé une amplification des fusions des communautés de communes avec des règles strictes pour agrandir les périmètres (nouveaux seuils de population), mettre fin aux communes « isolées » et réduire le nombre de syndicats auxquels les communes ou communautés de communes adhéraient. Cette réforme a conclu de nombreuses initiatives précédentes (lois du 13 août 2004, 16 décembre 2010, 29 février 2012) visant à réduire le nombre de communautés de communes. Les nouvelles structures doivent avoir au minimum 12 000 habitants, les Cheires en comptent 11 686 ; le rapprochement avec une collectivité voisine était donc indispensable, et ce dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### Les fusions dans le Puy-de-Dôme :



Dans le département du Puy-de-Dôme, le SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) initié par la Préfète et approuvé par les élus locaux, a entériné la transformation des 44 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale existants en 14 nouveaux. La fusion des communautés de communes Les Cheires, Gergovie Val d'Allier et Allier Comté Communauté (en rouge sur la carte) donne lieu à la création de **Mond'Arverne Communauté**.

La fusion est très fortement encadrée par les services de l'Etat. Outre le seuil de population, les collectivités ne peuvent se regrouper qu'avec « une collectivité immédiatement voisine », c'est à dire avec une continuité territoriale. Il est apparu que seul un regroupement avec les communautés de communes Gergovie Val d'Allier et Allier Comté était envisageable.

Suite aux votes favorables des conseils municipaux, Madame la Préfète a validé, par arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2016, le regroupement des trois communautés de communes des Cheires, de Gergovie Val d'Allier et d'Allier Comté Communauté qui sera effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### Le nouveau territoire :



Cette fusion des trois communautés de communes a été largement anticipée sur notre territoire. Depuis le printemps 2015, les élus communautaires répartis en commissions thématiques et comités de pilotage, ont en effet analysé les situations et le fonctionnement de chaque communauté, constaté les convergences et envisagé des possibilités d'harmonisation des modes d'exercice des compétences.

Tout ce travail de préparation sera mis en oeuvre progressivement par le nouvel exécutif. Jusqu'à la fin 2017 voire la fin 2018, les compétences « non partagées » à ce jour telles que le service d'aide à domicile, le portage de repas, la politique jeunesse ou la lecture publique seront territorialisées. Cela signifie, qu'elles

continueront à s'exercer temporairement dans les mêmes conditions sur les périmètres des anciens territoires.

Au cours des semaines et des prochains mois, seront présentés les modes de fonctionnement et instances mis en place pour favoriser l'implication des équipes municipales et des habitants dans les projets et les politiques communautaires.

Le nouveau territoire, issu de la fusion des trois communautés de communes Les Cheires, Gergovie Val d'Allier et Allier Comté Communauté, regroupe 28 communes et réunit 39 443 habitants. Il disposera d'un budget de 21 millions d'euros.

	Les Cheires (*)	Gergovie Val d'Allier	Allier Comté Communauté	Mond'Arverne Communauté
Communes	10	11	7	28
Superficie (en km <sup>2</sup> )	158,3	82,4	94,8	335,5
Population municipale	11 374	20 290	7 779	39 443
Agents de la structure (**)	50	26	50	126

(\*) Sans le Vernet-Sainte-Marguerite qui rejoint la communauté de communes du Massif du Sancy à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.  
(\*\*) incluant les emplois à temps partiel.

## Représentativité - mode de désignation des conseillers communautaires :

Compte tenu des critères cumulatifs imposés par la loi, les 51 sièges sont attribués aux communes à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, avec au minimum un siège pour chaque commune.

Nombre de délégués communautaires		
	Actuellement	Mond'Arverne Communauté
Les Cheires (*)	35	14
Gergovie Val d'Allier	35	25
Allier Comté Communauté	27	12
<b>Total</b>	<b>97</b>	<b>51</b>

(\*) Sans le Vernet-Sainte-Marguerite

Sur notre ancien territoire, le nombre de conseillers communautaires sera de :

- Un délégué (et un suppléant) pour Cournols, Le Crest, Olloix, Saint-Sandoux, Saint-Saturnin et Saulzet Le Froid,
- Deux délégués pour Aydat, Chanonat, Saint-Amant-Tallende et Tallende.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, il n'y a pas d'élection puisque les conseillers communautaires sont les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau : le maire avec son premier adjoint comme suppléant. Le maire peut toutefois renoncer à ce mandat, son premier adjoint devenant ainsi conseiller communautaire et le deuxième adjoint suppléant, et ainsi de suite si nécessaire.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, les nouveaux élus communautaires sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires élus au suffrage direct en mars 2014.



## LES AUTRES DÉCHETS



Déchets verts

Déchets toxiques ou dangereux

Déchets d'équipements électriques ou électroniques

Piles



**Les gros cartons bruns et les encombrants doivent également être déposés en déchèterie.**  
 Merci de votre compréhension.  
**es piles, les ampoules et les appareils électriques ou électroniques hors d'usages peuvent également être ramenés en magasin.**

### LES DÉCHÈTERIES DU SICTOM DES COUZES

BESSE ET STE ANASTAISE	MONTAIGUT LE BLANC
RD 978 - Chilosa 63610 BESSE <b>04 73 79 53 16</b>	Route de Reignat 63320 MONTAIGUT LE BLANC <b>04 73 96 72 11</b>

HORAIRES D'OUVERTURE	
L	9h - 12h / 14h - 18h
M	8h - 12h / 14h - 17h
M	9h - 12h / 14h - 18h
J	Fermé / 9h - 12h / 14h - 18h
V	Fermé
S	9h - 12h / 14h - 18h

**Les déchèteries du SICTOM sont fermées le dimanche et les jours fériés**

- Par convention, certains habitants du SICTOM ont accès aux déchèteries des collectivités voisines :
- Les habitants de Chanonat (pour moitié), Aydat, St Saturnin (pour moitié) et Saulzet le Froid, peuvent accéder à la déchèterie de Theix (Clermont Communauté)
  - Les habitants du Crest, Chanonat, (pour moitié hors Varennes), Tallende, St Amant Tallende et St Saturnin (hors Chadraï), peuvent accéder à la déchèterie de Veyre-Monton (SBA)

#### INFOS PRATIQUES :

**SICTOM DES COUZES**  
 Le Treuil - 63320 ST DIERY  
 Tél. : 04.73.96.77.75  
 Courriel : [sictomdescouzes@wanadoo.fr](mailto:sictomdescouzes@wanadoo.fr)  
 Site internet : [www.sictomdescouzes.fr](http://www.sictomdescouzes.fr)

# MEMO DU TRI

## SICTOM des Couzes

Janvier 20

**Bouteilles & flacons en plastique** (alimentaire, hygiène et entretien)

**Emballages en métal**

**Briques alimentaires**

**Journaux, magazines, papiers & emballages en carton**

**Bouteilles & bocaux en verre**

**Merci d'enlever les bouchons et les capsules**



## A CHAQUE DÉCHET SA POUBELLE

 Acides, déboucheurs et autres acides	 Dentifrice	 Papier aluminium
 Aérosols ménagers	 Dissolvant, solvant	 Papier cadeau
 Aérosols produits toxiques	  Electroménager, TV, Hifi	 Papier d'écriture
 Ammoniaque, soude et autres bases	  Electronique grand public	  Papier essuie tout
 Ampoule filament, halogène	 Emballage en carton ou en papier recyclé	 Papier peint
  Ampoule basse tension	 Enveloppes	 Papiers spéciaux (carbone, thermique, photo, calque)
 Baril de lessive	  Epluchures	 Peinture
 Barquette aluminium	 Ferraille	  Petit électroménager
 Barquette plastique	 Filets alimentaires	  Petit équipement électrique et électronique (prise, adaptateur, chargeur)
  Batterie de voiture	 Film plastique	  Pile électrique
  Batterie rechargeable	  Filtre à café	  Plante
 Blister	  Filtre à huile	  Pneus
 Bocal en verre	 Flacon alimentaire en plastique	 Poêle, casserole
 Bois	 Flacon plastique de produits d'hygiène	 Polystyrène
 Boîte de conserve	 Flacon plastique de produits ménagers	 Porcelaine, faïence, poterie
 Boîte de fromage bois	 Fournitures scolaires ou de bureau (hors papier)	 Pot en verre (confiture, yaourt)
 Boîte d'œuf en carton	 Gobelet en plastique	 Pot de fleur
 Boîte d'œuf en plastique	 Huile alimentaire, de friture	 Pot de yaourt, pot de crème fraîche en plastique
 Boîte en métal	   Huile de vidange	 Produits phytosanitaires (Herbicide, Insecticide)
 Bouchon de liège	  Instrument de musique	 Radiographie
 Bouteille de sirop en métal	  Jouet (hors électrique ou électronique)	  Reste de repas
 Bouteille d'huile en plastique	  Jouet électrique, électronique encombrant	 Sacs en papier kraft
 Bouteille d'huile en verre	 Journal, magazine, revue, prospectus	 Sacs plastique
 Bouteille en plastique	  Lampe, luminaire	 Sachets de boulangerie en papier, sac sandwich
 Bouteille en verre	 Lingette (bébé, entretien)	  Sachet de thé
 Brique alimentaire	 Litière pour animaux	  Sanitaire (Evier, Baignoire)
 Cagette, emballages bois	 Livre, annuaire, catalogue	  Seringue
 Cahier, carnet, bloc note, agenda	 Matériaux de construction, gravats, Plâtre, Placoplâtre	  Ski, Matériel de ski
  Canapé, lit, matelas	  Matériel informatique	  Table à repasser
 Canette de boisson	  Médicaments	  Téléphone fixe et mobile
 Carton, cartonnette	  Meuble (table, armoire)	  Textile, vêtement, linge de maison, linge de lit
  Cartouche d'encre	 Moquette, linoléum, tapis	 Thermomètre
 CD, DVD, K7	 Mousse à raser (bombe)	 Vaisselle (hors carton et plastique)
 Cendres de cheminée	  Outil électrique ou électronique	 Vaisselle jetable
  Chauffe eau	 Outil manuel de bricolage et de jardinage	 Vélo
   Chaussure	 Papier alimentaire	 Verre de table
 Cigarette		 Vitre, miroir
 Classeur		
 Colle, résine		
 Coton, Coton tige		
 Couches		
 Cubitainer		
  Déchets de jardin (fleurs, gazon, feuilles, branchages)		

### LEGENDES

 Bac jaune ou sac jaune

 Colonne à Verre

 Colonne à Huile

 Déchèterie

 Ordures Ménagères

 Composteur de jardin

 Filière spécifique (retour magasin, Associations)

 Conteneur Textiles



## Zoom sur les compétences exercées :

Les communautés de communes doivent assumer différentes compétences : obligatoires, optionnelles et facultatives qui relèvent du choix de la collectivité.

### Compétences obligatoires :

	Actuellement aux Cheires	Suite à la fusion : Mond'arverne
<b>Aménagement de l'espace / Urbanisme</b>	PLU géré par les communes	Réflexion sur la mise en place d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Inter-Communal)
<b>Actions de développement économique</b> Zones d'activités et activités commerciales, promotion touristique	Pris en charge	
<b>Aires d'accueil des gens du voyage</b>	Non concerné	Pris en charge à l'échelle de Mond'Arverne
<b>Collecte et traitement des déchets</b>	Pris en charge et délégué à un syndicat	
<b>Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations</b>	Pris en charge dans le cadre du Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA)	
<b>Assainissement / Eau</b>	Relève de chaque commune ou confié à un délégataire	Sera assuré par Mond'Arverne au plus tard le 1 <sup>er</sup> janvier 2020

### Compétences optionnelles :

3 compétences minimum, parmi celles indiquées par la loi, devront obligatoirement être prises. C'est le nouveau conseil communautaire qui se prononcera en fonction des incidences fonctionnelles et budgétaires. Les élus communautaires réfléchiront également à une harmonisation, ou pas, des compétences actuellement exercées.

Aujourd'hui, les Cheires assument les compétences optionnelles suivantes, dont l'exercice sera rediscuté dans notre prochaine communauté de communes :

- Politique du logement et du cadre de vie

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Services à la personne
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Actions d'animation touristique et animations complémentaires
- L'enseignement musical et la compétence jeunesse sont actuellement exercés directement par les communes. Ceci pourra être une compétence prise en charge par Mond'Arverne Communauté.

Compétences facultatives :	Actuellement aux Cheires	Suite à la fusion : Mond'Arverne
Accessibilité	Pris en charge, pour les bâtiments et espaces inter-communaux	
Instruction des autorisations d'occupation du droit des sols	Relève de chaque commune	Découlera de la décision relative au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



## Fiscalité :

Les taux intercommunaux après fusion résulteront d'une sorte de moyenne de la fiscalité actuelle, avec l'objectif d'harmoniser les bases d'imposition et les abattements. Les taux appliqués actuellement aux Cheires sont assez proches de cette future moyenne.

	Taux Moyen	Les Cheires	Allier Comté	Gergovie Val Allier
Taxe habitation	<b>9,95 %</b>	10,25 %	12,40 %	9,04 %
Taxe foncier bâti	<b>2,01 %</b>	1,69 %	1,10 %	2,30 %
Taxe foncier non bâti	<b>10,15 %</b>	13,54 %	12,61 %	4,77 %
Contribution des entreprises	<b>24,82 %</b>	23,91 %	25,76 %	24,09 %

## Localisation :

Les espaces disponibles actuellement au sein de chacun des bâtiments des 3 communautés de communes sont insuffisants pour accueillir tout le personnel en un même lieu, les élus ont donc décidé de partager les activités en 3 pôles :

- le pôle « administration générale » dans la zone d'activités le Pra de Serre à Veyre-Monton, au siège actuel de la communauté de communes Gergovie Val d'Allier (GVA)
- le pôle « développement / tourisme / culture et le service d'aide à domicile » à Saint-Amant-Tallende, au siège actuel de la communauté de communes Les Cheires
- le pôle « service à la population » à Vic-le-Comte, au siège actuel d'Allier Comté Communauté (ACC).



Les offices de tourisme se regroupent pour devenir Mond'Arverne Tourisme. Le siège reste implanté dans le bâtiment de la base nautique d'Aydat.

## Le nom de notre nouvelle communauté de communes : Mond'Arverne Communauté

Assistés par des professionnels de la communication, les élus ont choisi une voie intermédiaire entre la classique énumération de toponymes, dans laquelle nos habitants se seraient difficilement identifiés, et un nom trop conceptuel. Mission a été donnée aux créateurs de travailler à partir de thèmes forts constituant l'identité, le positionnement et la perception de notre territoire.



Mond'Arverne Communauté, dans lequel on peut entendre Monts d'Arverne, évoque le dynamisme d'un territoire accessible et authentique. La signature qui lui est adjointe, « Clermont côté sud », nous situe géographiquement et c'est une manière de s'approprier la notion de sud toujours porteuse d'image positive.

Mond'Arverne Tourisme avec la signature « Connectez vous à l'auvergne », saura séduire les populations urbaines et actives, de la région mais aussi bien au-delà.



## LA SAISON CULTURELLE

⇒ **Entre le Zist et Geste** Cie Le cirque content pour peu (*tout public*) Salle des loisirs d'Aydat, samedi 11 mars 2017 à 20h30

**8 euros : tarif plein, 5 euros : tarif réduit Gratuit -12 ans**



⇒ **Lecteur d'ouvrages en musique** autour du spectacle **Concert-tôt**, (*pour les enfants dès 1 an*), **Médiathèque de Saulzet le Froid**, mercredi 22 mars 2017 à 10h30 **Gratuit**

⇒ **Concert-tôt** Cie Ensemble FA7, (*Musique, dès 6 mois*), Salle des fêtes de Chanonat, sam. 25 mars à 10h30 et 16h30 **Gratuit**

⇒ **Atelier pratique théâtrale** avec la Cie des Ô, (*pour tous, dès 8 ans*) La Grange de mai, St Saturnin, samedi 8 avril à 15h30 **Gratuit**

⇒ **Fracasse** avec la Cie des Ô, (*théâtre, tout public*) La Grange de mai, St Saturnin, samedi 8 avril à 20h30 **Gratuit**

⇒ **Mouvements croisés** Carte blanche à Benjamin Moussay (*Musique tout public*) Chanonat, vendredi 12 mai à 20h30 **10 euros : tarif plein, 6 euros : tarif réduit Gratuit -10 ans**

⇒ **Projection de courts métrages "Dansez-Dansez"** (*tout public*), Salle des fêtes de Tallende, mardi 13 juin à 20h30, **Gratuit**

⇒ **Woussou / S-Traval / Roue**, Cie Komusin, (*Danse tout public, dès 12ans*) Salle des loisirs d'Aydat, vendredi 16 juin à 21h00, **8 euros : tarif plein, 5 euros : tarif réduit, Gratuit -12 ans**

Pensez bien à réserver rapidement, notamment pour les spectacles jeunesse qui ont de plus petites jauges !

Pour les spectacles jeunesse, 'Entrée Libre' s'entend dans la limite des places disponibles

ATTENTION certaines dates sont déjà complètes : - **Le spectacle Concert-tôt au mois de mars 2017 est complet pour la séance de 10h30. Quelques places restantes pour la séance de 16h30.**



## NOUVELLE SIGNALÉTIQUE

Durant l'année 2016, l'affichage des points d'intérêts et touristiques sur le territoire de la communauté de commune des Cheires a été mis à jour. Notre commune n'a pas fait exception. Certains panneaux ont été juste mis à jour, d'autres ajoutés comme celui devant la salle des fêtes de Saulzet le Froid.

## MÉDIATHÈQUE

Comme depuis quelques années déjà, la médiathèque continue à vous accueillir tous les samedis de 10h00 à 12h00 dans la classe de l'ancienne école de Saulzet le Froid, derrière l'église.

Si pendant les vacances d'été la médiathèque est fermée, pendant les petites vacances scolaires nous essayons de maintenir une permanence.

Pourtant de moins en moins de citoyens profitent de cette espace chaleureux, avec de nombreux documents, que l'on essaye de renouveler 2 à 3 fois par an pour en améliorer l'offre.

Alors, n'hésitez pas à venir emprunter romans adultes et jeunesse, BD, CD audio et DVD vidéo livres pour enfants ..., un café, une tisane, un thé vous attendent si vous le souhaitez.

Il est aussi possible de réserver des œuvres de la bibliothèque départementale, ainsi que du réseau des médiathèques des Cheires pour vous offrir plus de choix encore.

Pour emprunter, il suffit de vous munir de votre carte de médiathèque réalisée gratuitement sur place lors de votre première visite.

Et, peut-être, aurez-vous la chance de pouvoir profiter d'une exposition temporaire comme l'an passé sur les marionnettes ou sur l'auteur slovène Drago Jancar, proposée par le réseau des médiathèques des cheires.





## DU CÔTÉ DES ARTISTES ...

Le vernissage et l'exposition de l'**Association Ayd'art** dans laquelle **Claude Pommier** œuvre en tant que professeur bénévole, ont connu un grand succès encore l'été dernier. En effet, ce sont plus de 1 000 visiteurs qui sont venus admirer les œuvres des artistes pendant l'exposition qui s'est déroulée à la Salle de la Voûte d'Aydat du 24 juillet au 3 août 2016. Cette association, qui a été créée en 2011 et dont le président est Gérard Bel, compte à ce jour près de 30 personnes. Les cours ont lieu tous les vendredis soirs de 18 H à 20 H à l'ancienne école de Rouillas-Bas.



## CLUB DES AINES

Le club des aînés vous adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année, joie et surtout santé à tous. Notre club a perdu quelques adhérents, décès, maladie. Nous ne sommes plus très nombreux, nous allons quand même encore cette année maintenir nos deux manifestations.

Le concours de belote le dimanche 26 mars et la truffade le samedi 22 juillet.

Nous serions très heureux si quelques personnes voulaient se joindre à nous pour passer quelques bons moments de convivialité. Vous seriez les bienvenus.

Le club se réunit tous les jeudis à la salle du 3<sup>ème</sup> âge.

Colette Pellissier

## UNE NOUVELLE SAISON A PESSADE

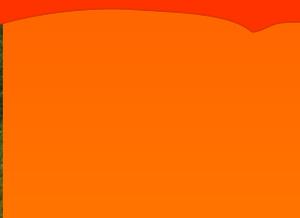
Neige ou pas, la saison hiver a bel et bien démarré au centre Pessade Pleine Nature

La neige se fait désirer... pour autant, le centre Pessade Pleine Nature est aux aguets et se tient prêt pour l'ouverture des pistes ! Si les conditions hivernales s'avèrent capricieuses, le centre a su s'adapter et propose au public des activités praticables sur neige comme sur terre, quelle que soit la météo. À commencer par l'AcroFun, ouvert tout l'hiver, pour se réchauffer et se défouler... on court, on saute et on rigole dans les filets suspendus de ce parc atypique ! De nombreuses animations neige et hors-neige sont proposées tout au long de la saison. Pas de quoi s'ennuyer, donc...

Les classiques du nordique ont toujours la part belle, sous réserve de neige, bien sûr : initiations au skating, biathlon et sorties raquettes sont ainsi proposées tout l'hiver... Plus original, les QuadBikes, ces drôles d'engins à 4 roues, sont aussi de la partie, sans oublier les FunCross (trottinettes électriques), pour s'évader en toute liberté ! Et pour une sortie vraiment inoubliable, le musher et sa meute sont là toute la saison pour proposer des baptêmes en chiens de traîneau à travers les bois de Pessade. Le plus de ces activités : elles sont praticables sur neige comme sur terre !

Renseignements et inscriptions au 04 73 79 36 62 ou sur [www.pessade.com](http://www.pessade.com)





## COMITÉ DES FÊTES

Voici un petit bilan des manifestations organisées par le comité des fêtes durant l'année 2016 :

La météo n'ayant pas été très favorable, « La Sauzade » n'a pas connu son succès habituel. Malgré tout, 140 courageux randonneurs se sont inscrits pour les différents parcours proposés de 6, 12 ou 22 km.

Merci à tous ces participants. Rendez-vous est donné pour la prochaine randonnée le 30 juillet 2017.

Comme prévu dans notre calendrier 2016 nous avons proposé une nouvelle animation le 17 septembre. Nous avons eu le plaisir d'accueillir le chanteur local Grégory PERRIER. Son concert a été apprécié de la centaine de spectateurs enthousiastes.



Le repas tripe du 3 décembre, à l'occasion de notre 8<sup>ème</sup> téléthon, s'est déroulé dans une bonne ambiance où régnaient partage et convivialité. C'est l'intégralité des bénéfices, soit la somme de 1000 €, que nous avons eu le plaisir de reverser à l'AFM. Le prochain téléthon aura lieu le 9 décembre 2017.

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé aux différentes manifestations organisées en 2016 et ont ainsi contribué à leur réussite.

Les membres du Comité des Fêtes vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2017.

## LES CONSCRITS

Les conscrits de Saulzet-le-Froid vous souhaitent une bonne et heureuse année 2017. Que vos projets se réalisent pour vous comme pour vos proches, que cette année soit agréable et pleine d'avenir. Bien à vous.

Les conscrits de Saulzet-le-Froid.

## ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE

2016 aura été une année difficile avec une baisse des dons de sang et des réserves souvent faibles.

Cependant, pour l'ensemble des communes des Cheires, contrairement à cette tendance, l'année s'est achevée sur un bilan en hausse par rapport à 2015 : 640 donateurs présentés dont 37 nouveaux. Un grand merci à tous les donateurs.

Nous vous attendons encore plus nombreux sur les collectes 2017, les malades ont besoin de vous.

**Près de chez vous :** Une collecte est prévue le Mardi 28 Février au Foyer Rural d'Aydat de 16 h à 19 h.



### Planning des collectes 2017

LIEU	DATE	LOCAL	HORAIRES
SAINT-AMANT-TDE	Mercredi 15 Février	Salle de l'amicale laïque	16h30 / 19h30
AYDAT	Mardi 18 Février	Foyer Rural	16h00 / 19h00
TALLENDE	Jeudi 20 Avril	Salle des Fêtes	16h30 / 19h30
LE CREST	Vendredi 12 Mai	Salle des Loisirs	16h30 / 19h30
SAINT-AMANT-TDE	Mercredi 28 Juin	Salle de l'amicale laïque	16h30 / 19h30
COURNOLS	Mardi 25 Juillet	Foyer Rural	16h30 / 19h30
SAINT-SANDOUX	Jeudi 24 Aout	Centre Culturel	16h30 / 19h30
TALLENDE	Mardi 24 Octobre	Salle des Fêtes	16h30 / 19h30
SAINT-SATURNIN	Mercredi 20 Décembre	La Grange de Mal	16h30 / 19h30
CHANONAT	Jeudi 21 Décembre	Salle des Loisirs	16h30 / 19h30

## SOCIETE DE CHASSE « LA MONTAGNARDE »

Comme chaque année les chasseurs de Saulzet le Froid vous adressent leurs Meilleurs Vœux de Santé et Bonheur pour l'année 2017.

Et rendez-vous pour notre banquet au mois d'août !  
Le Président,  
Christophe ROYER





## L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Cette année encore, tous les sapeurs-pompiers du centre d'intervention de Saulzet-le-froid sont heureux de vous adresser tous leurs vœux de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année 2017. Que cette nouvelle année ne vous épargne pas la santé et la prospérité pour vous et vos familles. Que le calme et la quiétude qui règnent dans nos villages soient intacts. Nous vous remercions encore de l'accueil très chaleureux que vous nous réservez lors de notre passage du traditionnel calendrier.

Cette année 2016 a été particulièrement enrichissante pour nous dans un domaine qui nous est peu connu : le feu de forêt. Bien que très présents sur les côtes de la méditerranée ou de l'Atlantique ces feux sont peu connus chez nous, car la végétation et le relief ne sont pas les mêmes. Or, cette année, le feu de forêt de Prades (commune d'Aydat), dont vous avez tous entendu parler, a mobilisé les sapeurs-pompiers de tout le département, dont ceux de Saulzet lors des départs avec le CCFM (camion-citerne feux de forêt moyens) d'Aydat et les nombreuses relèves (jour et nuit). Ce feu qui a ravagé plus de 13 hectares de broussailles et de résineux a été favorisé par une température très élevée et un vent particulièrement violent. Bien qu'il ne soit pas sur notre commune, vous vous êtes tous sentis concernés par ce feu, par sa proximité et la possibilité qu'il puisse y avoir des départs de feux similaires sur notre commune dus à la sécheresse.

Cette année, un énorme changement a eu lieu dans notre caserne et touche particulièrement notre activité opérationnelle puisque notre engin pompe CCFL (camion-citerne feux légers) qui nous servait à assurer toutes les missions d'extinction d'incendie est hors service : cuve perforée par la corrosion. Bien que peu déclenché, il nous servait à assurer la protection avant l'arrivée des moyens plus conséquents pour assurer l'extinction d'un foyer. De plus, ce véhicule 4x4 nous permettait d'assurer des missions dans des endroits peu accessibles aux engins de villes.

Une demande est en cours afin d'obtenir, à la place, un nouveau véhicule qui sera un VPI (véhicule de première intervention). Celui-ci nous permettra d'intervenir aussi bien pour un incendie que pour le secours à la personne. Nous avons grand besoin de ce véhicule, car les risques sur notre commune sont importants avec 11 exploitations agricoles et presque le double de bâtiments, des commerces et une structure de loisir à Pessade.

Pour maintenir les acquis au meilleur niveau, afin d'être encore plus performants et plus efficaces au niveau des interventions, les sapeurs-pompiers de Saulzet le froid suivent une formation continue, chaque mois, lors des différentes manœuvres organisées soit à Saulzet le froid, soit à Aydat. De plus, en 2016, parmi notre équipe, deux sapeurs-pompiers ont poursuivi leur cursus en participant à différents stages. Il s'agit de Élodie PELLISSIER qui a obtenu son SAP2 (Chef d'agrès d'ambulance) et de Jérémy GUITTARD qui est devenu Chef d'agrès secours routier d'une équipe.

Merci à eux d'avoir, une fois de plus, donné de leur temps et félicitations.



*Cérémonie de remises de diplômes et de grades 2016 avec la présence d'une partie des anciens sapeurs-pompiers de Saulzet le Froid*

Cette année 2016 a été marquée par une intervention sur notre commune particulièrement inattendue. Vendredi 23 décembre à 9h03 les bips des sapeurs-pompiers de Saulzet-le-froid sont déclenchés. À leur arrivée à la caserne, les pompiers présents sur la commune, GUITTARD Didier et PELLISSIER Sylvain, lisent sur la fiche de départ que leur ordre de mission est un accouchement imminent à domicile. Ils se pressent alors de partir avec le véhicule afin d'aller au chevet de la maman en détresse face à cette situation atypique. À leur arrivée au domicile la maman est en train de mettre au monde son enfant. Ils ont juste le temps d'aider à l'expulsion que le bébé pousse déjà son premier cri à 9h17 dans les rues de Zanières.

Rejoint par la suite par les sapeurs-pompiers d'Aydat et par le SMUR (service mobile d'unité et de réanimation). La maman sera finalement transportée avec sa petite fille Anna à la clinique de la Châtaigneraie pour une hospitalisation sans aucune complication. Une intervention qui a donné le sourire à nos pompiers présents pour la naissance d'Anna. Félicitations aux parents !

Anna



La présidente de l'amicale Pellissier Élodie  
Le responsable du centre Guittard Didier

# adil

Agence Départementale  
d'Information  
sur le Logement  
du Puy-de-Dôme



Pour toutes vos **questions** en matière de  
rénovation énergétique, location ou vente de  
logement,  
projet immobilier,  
simulation financière ou fiscale,  
travaux, dans le logement collectif ou  
individuel

*Demandez des conseils  
d'experts avant d'agir !*

Contactez le guichet unique  
gratuit, neutre et indépendant

**ADIL du Puy-de-Dôme / Espace  
INFO ÉNERGIE**

Par courrier, courriel, téléphone, à la **Maison de  
l'Habitat** (Clermont-Ferrand)

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30,  
sauf le lundi matin.

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la  
République  
63100 CLERMONT-FERRAND

04 73 42 30 75

## BRÈVES

### Animaux de compagnie

Nous nous permettons de rappeler qu'il n'est pas interdit de détenir des animaux de compagnie et plus particulièrement des chiens chez soi. Cependant, la qualité des relations avec nos voisins résulte d'abord du respect des règles de courtoisie, de tolérance et de civisme. Si nous avons tous droit à la tranquillité, nous avons aussi l'obligation de respecter celle de nos voisins.

Malheureusement, ces règles simples de bon sens ne suffisent pas toujours. Si chacun y met un peu du sien, tout devrait bien se passer.



### Le livre voyageur a vécu

Suite aux dégradations répétées, la mise à disposition d'une boîte avec des livres en partage sur le parking de Pessade ne sera pas reconduite.

Quel dommage !



### Les prochaines élections

Élection présidentielle le 23 avril et 7 mai 2017.

Élections législatives le 11 et 18 juin 2017.

Le bureau de vote est désormais situé à la salle des fêtes.

### Carte d'identité

A partir du 1<sup>er</sup> février les demandes de cartes nationales d'identité ne seront plus instruites par les communes.

Il faudra désormais se rendre à la mairie de Saint Amant Tallende.

Table alphabétique



N <sup>o</sup> d'ordre	N <sup>o</sup> du registre	Noms et Prénoms	Date des actes
1	2	Monier Eugène Antoine	21 mai 1911
2	3	Desu Marius - Antoinette	3 septembre 1911
3	1	Planca Marius Antoinette Francine	6 mai 1911

Clos et arrêté la présente table alphabétique le deux Janvier mil neuf cent seize



## ETAT-CIVIL 2016

### Naissances :

**AMBERT HAMMA** Marius  
09/06/2016  
Espinasse

**ELOUFI** Kaïs  
22/11/2016  
Pessade

**ROUX** Anna  
23/12/2016  
Zanières

### Décès :

**GUITTARD** Jacques  
20/01/2016  
Zanières

**QUAINON** Jean-Pierre  
28/01/2016  
Zanières

**EYMARD** Michel  
16/07/2016  
Saulzet

**AUDIGIER** François  
04/09/2016  
Saulzet

**GUIEZE** Bernard  
23/10/2016  
Pessade

### Erratum : 2015

Décès  
**GUITTARD** Jean Marie Aimé  
24/05/2015  
Zanières

## ETAT-CIVIL en 1956

### NAISSANCES :

**GUITTARD** Éliane Josette Alexandrine 24/02/1956  
**MONIER** Annick Geneviève 22/09/1956

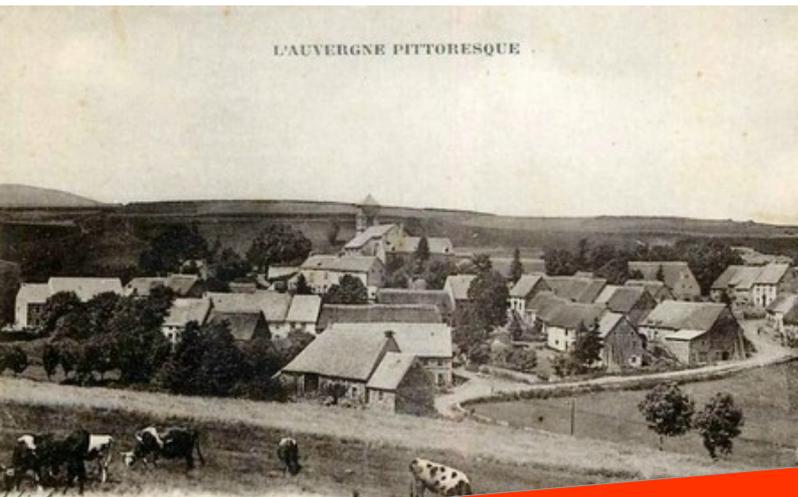
### MARIAGES :

**ALEX** Guy et **BELLOT** Simone 20/01/1956  
**BEAUVERT** René et **BATISSAT** Eva 09/06/1956  
**DUTHON** André et **GUITTARD** Cécile 30/06/1956  
**BOYER** Louis et **PELLISSIER** Marguerite 08/09/1956  
**FAUGERAS** Marcel et **VENDANGE** Marcelle 17/11/1956

### DÉCÈS :

**LAPORTE** Jean 26/02/1956  
**VENDANGE** Léger 06/08/1956  
**BELLOT** Michel 06/11/1956  
**VENDANGE** Jean 01/12/1956  
**VESSIERE** François 23/12/1956  
**AUDIGIER** Michel 25/12/1956

L'AUVERGNE PITTORESQUE



## MAIRIE

Adresse : Le Bourg  
63970 Saulzet-le-Froid  
Téléphone : 04 73 79 33 65  
Fax : 04 73 79 39 94

Courriel : [mairie.saulzet@wanadoo.fr](mailto:mairie.saulzet@wanadoo.fr)  
Site web : [saulzet-le-froid.fr](http://saulzet-le-froid.fr)

### Secrétariat ouvert au public :

Lundi : de 14h00 à 16h30  
Mardi : de 14h00 à 16h30  
Vendredi : de 14h00 à 16h30



### Bulletin 2017

*Directeur de publication* : Patrick PELLISSIER

*Membres du comité de rédaction* :

Éric AUTANT, Gérard BEAUDONNAT, Martine CHAUMET,  
GOIGOUX, Alain PELLISSIER, Ophélie ROUX, Céline SILBERBERG

Karine

Imprimé sur papier recyclé à 180 exemplaires.  
Imprimerie : Groupe Chaumeil Clermont-Ferrand